

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Gilly, le 17/08/2022

PV de bureau n°3 du 17/08/2022

Présents : MM. Philippe BOLSENS
Christophe NOTELAERS

Matchs amicaux/tournois autorisés : Aste Kain (1759), GGBC Colfontaine (2653), Olympic MSM (1724), BSGU (0822), Spirou Basket (0284), BBC Brainois (1752), RE Pont de Loup (0151), UB Quaregnon (2589), BC Mons Capitale (1845), BC L 9 Flénu (2500), JSE Enghien (2647), JS Luttre (0981), Tournai Wapiti Basketball (2734), BCFO Seneffe (1424), BC Blaton (0368), UBC Quaregnon (1567)

Forfait général :
CB Royale Fraternité B (0176) en U12 série F à la date du 11/08

Coupe du Hainaut seniors – week-end du 14/08/2022

PC73 : forfaits

225001 BC Blaton – BCJS Estaimpuis : 0-20 AP
227001 BBC Tournai – JS Stambruges : 0-20 AP
203001 Charleroi Exp Perf B – Olympic MSM B : 0-20 AP
215001 New Basket Lessines – ASTE Kain B : 0-20 AP
216001 BC Blaton – BBC Tournai A : 20-00 AP

PC33 : absence licence technique de coach

221002 Fémina Docherie (1624)
221002 BC Mons Capitale (1845)
222002 US Vx Campinaire EBC (1914)
226001 BBC Leuze (1047)
201001 Fémina Docherie (1624)
201001 RBC Marcinelle (0146)
202001 Spirou Ladies Charleroi (1810)
204001 BC Maccabi Charleroi (0145)
205001 JS Luttre (0981)
206001 BCPC Bracquignies (2680)
209001 BCJHP Quiévrain (2727)
212001 UB Quaregnon A (2589)
213001 BGBC Celles (2428)
213002 JS Dottignies (2678)
213002 SL Ellignies St Anne (1755)
214001 JS Péruwelz (1355)

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées

- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **T**oute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS